

<https://clg-etienne-dolet-orleans.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article479>



La tenue et le Règlement intérieur d'EPS

- La vie du collège - Association sportive et EPS -



Date de mise en ligne : jeudi 7 juillet 2022

Date de parution : 7 juillet 2022

Copyright © Collège Etienne Dolet - Orléans - Tous droits réservés

Vous trouverez en pièce jointes les informations relatives à la pratique de l'Education Physique et Sportive (EPS) au collège Dolet.

Le règlement intérieur pour l'EPS :

La tenue nécessaire à la pratique de l'EPS :

Les sixièmes ont quatre heures d'EPS par semaine, les niveaux 5ème, 4ème et 3ème ont quant à eux trois heures par semaine.

Notez qu'à la rentrée 2022 les élèves de sixième pourront demander à bénéficier d'une option EPS qui ajoutera deux heures de pratique sportive dans la semaine. La demande de cette option se fait à l'inscription en sixième.